



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 842 du 4 juin 2024 de l'honorable Député Monsieur Mars Di Bartolomeo.

- Quelles dépenses et quels domaines sont visés ?

Le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale est en train d'analyser, en étroite collaboration avec la CNS, la nature de certaines prestations prises en charge, en vue, notamment, d'identifier les prestations susceptibles de ne plus faire partie de celles opposables à la CNS.

- Quel est le montant des dépenses qui ne seraient plus à charge de la CNS mais du budget de l'État ?

En fonction des conclusions de ces travaux d'analyse, des estimations quant aux montants des dépenses qui seraient dorénavant à charge du budget de l'Etat, pourront être établies.

Luxembourg, le 2 juillet 2024

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez